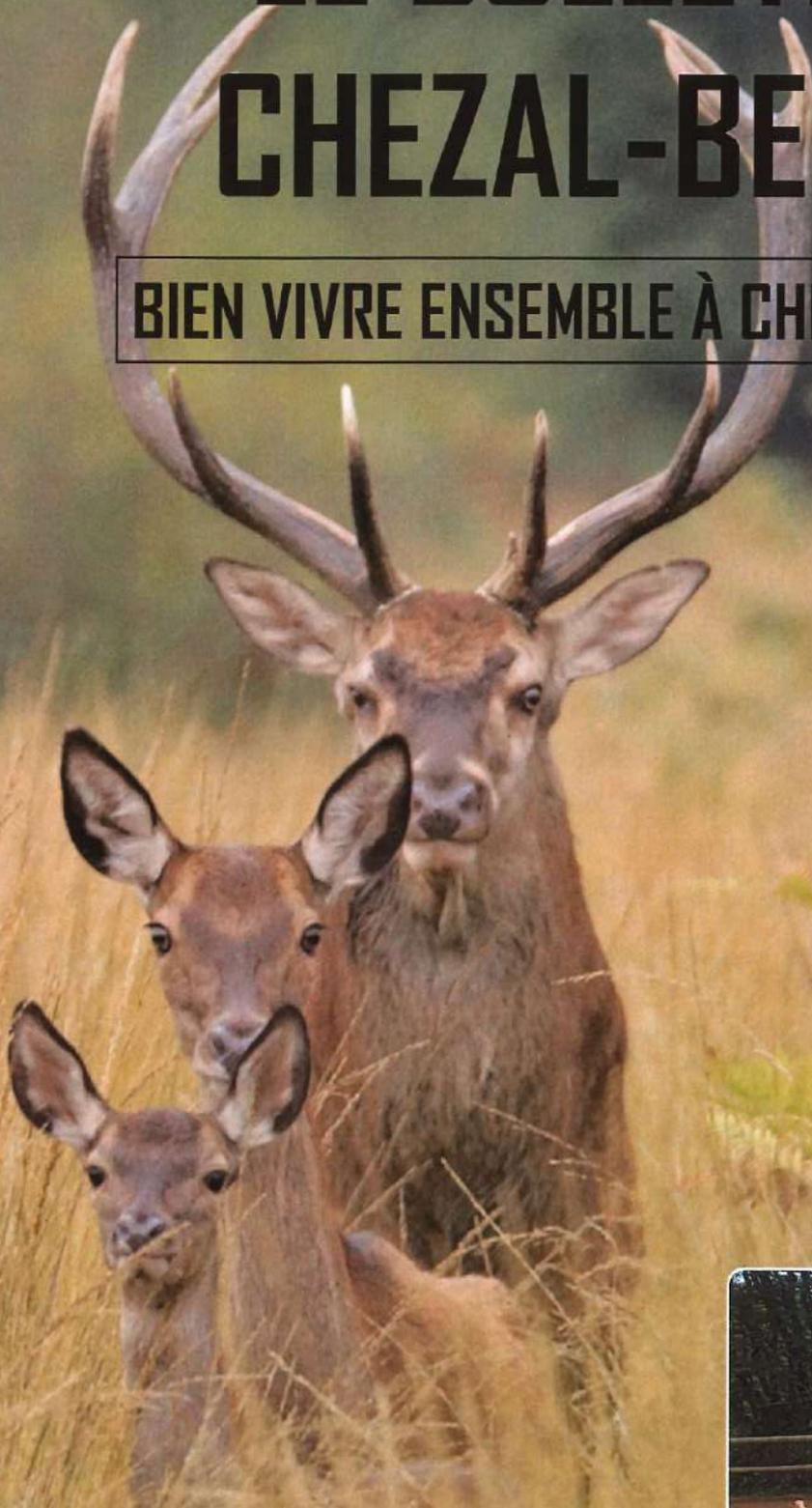




# LE BULLETIN DE CHEZAL-BENOÎT

BIEN VIVRE ENSEMBLE À CHEZAL-BENOÎT

DÉCEMBRE 2021  
n° 19



## SOMMAIRE

Page 3	Le mot du maire
Page 4	Robert Grillon - Une vie d'engagements
Page 5	Une équipe pour Chezal-Benoît
Page 6	Le budget primitif communal 2021
Page 7	Travaux, acquisitions, ventes
Page 8	État civil
Page 9	Kangourève revient
Pages 10-11	Pages ouvertes aux écoles
Page 12	Nos artisans, services et marché
Page 13	Nos commerces
Pages 14-16	Pages ouvertes aux associations
Page 17	L'insertion socio-professionnelle pour les jeunes
Page 18	Les enjeux du recensement 2022
Page 19	Élections 2022
Pages 20-21	L'avenir de nos déchets
Pages 22-23	Charles-Louis Cadet de Gassicourt
Page 24	Recensement

**Photo couverture : Pascal Joseph**



## LE MOT DU MAIRE

### De l'enthousiasme et de la volonté

L'année 2021 aura été placée sous le signe de l'incertitude face à la pandémie. Mais avec le respect des gestes barrières et la vaccination, certaines contraintes sanitaires ont été assouplies, ce qui a notamment permis aux associations de reprendre leurs activités. Ce fut un véritable plaisir de pouvoir nous réunir à nouveau à l'occasion du traditionnel repas des Aînés.

Nous nous réjouissons également de la réouverture du bar-restaurant avec une nouvelle enseigne, Le Mirabis.

S'il est parfois compliqué de s'abstraire de l'actualité et des tracasseries quotidiennes, on peut tout de même raisonnablement espérer que le plus dur est derrière nous.

De nombreux projets de travaux, comme la poursuite de l'isolation des bâtiments publics, la sécurisation de la voirie, ou la réfection du réseau d'eau potable, sont en cours.

Même si ces chantiers ne vont pas aussi vite que nous le souhaiterions, l'équipe municipale poursuit avec enthousiasme et volontarisme le travail entrepris pour le bien commun de notre village.

J'aurai l'occasion, au nom de la municipalité, de vous adresser, de vive voix, mes vœux pour la nouvelle année, le vendredi 7 janvier à 19 heures, à la salle des fêtes.

En attendant, je vous souhaite, à toutes et à tous, de joyeuses fêtes de fin d'année.

Roger LEBRERO

### INFOS PRATIQUES DE LA MAIRIE

Heures d'ouverture : lundi - mercredi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

mardi - jeudi 8 h 30 - 12 h

vendredi 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h

Adresse : Grande rue - 18160 Chezal-Benoît

Téléphone : 02 48 61 11 15

Courriel : [mairie.chezalbenoit@orange.fr](mailto:mairie.chezalbenoit@orange.fr)

## UNE VIE D'ENGAGEMENTS

**48 ans au service de la municipalité, notre ancien maire Robert Grillon fait partie de l'histoire de notre commune. Il nous a confié son parcours, ici résumé.**

### - Vous êtes originaire de Chezal-Benoît ?

- Je suis né à Chezal-Benoît, le 1<sup>er</sup> février 1928, à la coopérative (ancien Lion d'Or), dont ma mère était la gérante ; mon père était infirmier à l'hôpital. Aux alentours de 1930, nous avons déménagé à Malvèze ; puis, en 1937, nous nous installons dans notre maison à l'Érable, quand mon père prend sa retraite, après 25 ans de carrière. Je vais à l'école à vélo, d'abord à Chezal, puis au cours complémentaire à Lignièrès où je loge en pension chez l'habitant.

En 1942, je suis admis au concours d'entrée au lycée d'agriculture d'Ahun, à 20 km de Guéret, dans la Creuse. Plus de vélo, mais un sacré périple en train !

Pendant la guerre, même en milieu agricole, on ne mangeait pas mieux ! Et en 1944, je sors major de ma promotion. Mais moi, je veux rejoindre la Résistance. Refus catégorique de mes parents car mon frère Jean est déjà dans le maquis. Mon seul acte de résistance, ça a été d'apprendre l'anglais, et non l'allemand, initié par l'institutrice d'origine alsacienne, Madame Heinz, à Lignièrès ! Ayant réussi le concours d'entrée, je pars à l'École Nationale d'Industrie Laitière à Paris puis Aurillac. Et toujours en pension durant deux ans. J'en ressors contrôleur laitier, métier que j'exerce jusqu'en 1948 au Syndicat laitier de Coutances, dans la Manche. Le salaire est très bas et je me déplace à mes frais, en vélo ou en moto, pour le travail.

### - Et déjà le mal du pays...

- Pour enfoncer le clou, je suis mobilisé. Et me voilà parti au Maroc, à Rabat puis à Meknès, en tant que responsable d'une tour de contrôle d'où je vois décoller une centaine des premiers avions à double fuselage, des Fouga Magister, je pense. Démobilisé en 1949, je reviens à Chezal. Un poste de jardinier est à pourvoir. Par concours, je suis recruté par le Dr Donnadiou, en 1950. Pour info, mon frère travaille déjà sur le site de Beaugard à Bourges. Vers 1953, je passe maître-ouvrier. Entre-temps, je m'inscris au concours d'infirmier, que je réussis avec l'aide de Monsieur M., polytechnicien et patient à l'hôpital, qui me donne des cours de maths.

### - Côté vie privée, vous rencontrez Éliane, originaire de Sant-Hilaire-en-Lignièrès, que vous épousez en 1952. Et en 1953, que se passe-t-il ?

- Deux événements qui vont marquer ma vie : la naissance de Marie-France et ma première élection aux municipales en tant que conseiller dans l'opposition jusqu'en 1968. Le maire était Ernest Desgens puis André Dreux. À cette époque, il n'y avait pas de projets sur le long terme, mais il y a eu une réflexion sur un premier lotissement entre la route de Dampierre et la route de Mareuil, à la demande du personnel de l'hôpital. Côté travail, je convoite le poste de contremaître jardinier, déjà occupé par un Parisien. Et en 1958, c'est la naissance de ma seconde fille, Claudine.

Enfin, en 1968, je deviens chef de culture à la ferme de l'hôpital et je suis élu maire pour pourvoir au remplacement de Georges Messageon. Notre grand chantier, puis-je dire, a été de trouver un médecin et un pharmacien.

Parmi mes diverses fonctions, je suis au conseil d'administration de l'hôpital. C'était l'époque du Dr Donnadiou. Il y avait un respect intégral de tous les personnels. Et les échanges étaient courtois. Mais la départementalisation a tout changé : on est à présent face à une gestion administrative et comptable qui oublie l'essentiel : le personnel et les patients. Je participe aussi au centre de gestion de Bourges.

En 1988, je laisse la charge de maire à Jean Soulat, qui est aussi mon cousin. Je deviens son premier adjoint. Au conseil municipal, il y avait un travail en collaboration, même avec l'opposition. Et parfois, ce fut épique, mais toujours respectueux.



### - 1988, c'est aussi l'année de votre retraite ?

- Eh oui. Et on s'installe rue du Pivert.

### - D'où viennent vos engagements, politique et syndical ?

- Mon père a nourri un sentiment anticlérical à cause du comportement des bonnes sœurs soignantes après sa blessure lors de la Première Guerre mondiale. Il fut à l'origine de la création du syndicat CGT de l'hôpital en 1937. Et ma mère fut membre de l'association « Femmes françaises ». Donc, me voilà défilant tous les 1<sup>er</sup> Mai avec mon drapeau, dès 1934 ! Et, bien sûr, je suis devenu responsable syndical à la place de Monsieur Deloup, participant même aux réunions nationales.

### - Quelles actions reprenez-vous de toutes ces années au service de la commune ?

- Tout d'abord, le maintien d'un service public convenable, avec un personnel conservé et compétent : d'avoir fait de Chezal une commune paisible avec ses commerces accueillants et divers ; d'avoir développé l'habitat par les nouveaux quartiers. Mais je n'étais pas seul...

Pour l'avenir, je souhaite voir se renforcer le lien entre la population et ses seniors. Il faut apporter un soutien pour la petite enfance et pérenniser une présence à l'usine du Moulinet.

Propos recueillis par Philippe Malet

## Une équipe pour Chezal-Benoît

### Elle remet le couvert

Après plus de 25 ans de service à la restauration scolaire de Mareuil-sur-Arnon, Murielle Laven pourrait prétendre à une retraite bien méritée, mais passionnée par son travail, elle n'a pu se résoudre à abandonner totalement son activité.

C'est une vraie chance, que nous avons saisie. En effet, après le départ cette année de Claudette Louis, une place de cantinière était vacante.

Depuis la rentrée scolaire, Muriel Laven fait donc partie de notre équipe municipale.



La qualité des repas à laquelle nous avait habitués Claudette Louis sera donc toujours assurée à l'école de Chezal-Benoît. « Nous devons proposer une alimentation variée, tout en respectant l'équilibre alimentaire. Mais n'oublions pas que le repas des élèves doit aussi être un moment agréable », insiste Muriel Laven.

## BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2021

Le budget communal primitif 2021 a été voté le 12 avril 2021. Il s'équilibre à 666 899,80 euros en fonctionnement et à 103 923,74 euros en investissement.

Le budget eau et assainissement s'équilibre en fonctionnement et en investissement au total à 337 493,76 euros.

Le budget de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) s'équilibre à 161 900 euros en investissement et 148 815 euros en fonctionnement.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ⇒ DÉPENSES

Charges à caractère général	129 224.00
Charges de personnel et frais assimilés	354 530.00
Atténuations de produits	37 762.00
Autres charges de gestion courante	94 940.00
Charges financières	3 250.00
Virements à la section d'Investissement	37 531.80
Charges exceptionnelles	2 115.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 547.00

-----  
666 899.80

#### ⇒ RECETTES

Produits des services, domaine et ventes diverses	2 665.00
Impôts et taxes	118 381.00
Dotations, subventions et participations	308 293.89
Autres produits de gestion courante	31 050.00
Produits exceptionnels	18 030.97
Excédent de fonctionnement reporté	97 823.10
Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	90 655.84

-----  
666 899.80

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### ⇒ DÉPENSES

Emprunts et dettes assimilées	15 750.00
Immobilisations incorporelles	20 421.00
Immobilisations corporelles	50 502.74
Immobilisations en cours	17 250.00

-----  
103 923.74

#### ⇒ RECETTES

Solde d'exécution	34 774.86
Virement de la section de fonctionnement	37 531.80
Produit de cession	4 497.00
Opérations d'ordre entre sections	7 547.00
Dotations, fonds divers	13 573.08
Subvention d'investissement	6 000.00

-----  
103 923.74

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EFFECTUÉES OU ENGAGÉES

- ◆ Achat du terrain au Goussard : 5 038,64 €
- ◆ Église - vitraux : Première tranche (début des travaux) : 20 054,55 €  
Deuxième tranche (réception totale des travaux) : 20 054,55 €
- ◆ Achat de la maison sise 21, place du 8-Mai-1945 : 10 000 €
- ◆ Travaux logements locatifs : 7 776,57 €
- ◆ Raccord et mise en fonctionnement des panneaux photovoltaïques : 2 891,70 €
- ◆ Achat de matériels divers pour les services technique et administratif : 1 046 €
- ◆ Réfection de voirie - virage des Moreaux : 6 198,41 €

## TRAVAUX - ACQUISITIONS - VENTES

### Éclairage public

L'éclairage public relève de la compétence de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI). Le devis a été signé avec le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) pour le remplacement de 61 points lumineux avec un passage aux LED concernant la Grande Rue, la rue des Écoles, la rue des Reliques, la rue de Vireloge. Le montant global des travaux s'élève à 64 500 € TTC. Ils seront subventionnés à hauteur de 33 700 €. Nous sommes dans l'attente de la réalisation de ces travaux. Des projets concernant d'autres rues sont à l'étude.

### Travaux de voirie

Des travaux de voirie doivent être réalisés sur la D65 par le Département, mais ce dossier a pris du retard, de son fait. Ces travaux concernent un tronçon situé entre la rue de Vireloge et la sortie du village en direction de Lignières.

Une réfection globale de la voirie communale a été réalisée au cours du mois d'octobre par les employés municipaux. 25 tonnes d'enrobés à froid ont ainsi été réparties.

Pour des raisons de sécurité, des travaux sont commandés pour la réfection d'un virage particulièrement dégradé du chemin des Moreaux, pour un montant de 6 198 € TTC.

Un broyeur Agrimaster a été acquis pour parfaire l'entretien de certains chemins ruraux et les rendre plus accessibles. Son prix d'achat est de 4 080 € TTC.

Une réflexion est engagée sur la signalisation et le stationnement sur la Grande Rue.

### Bâtiments communaux

Les travaux d'isolation des logements et de l'école sont terminés.

La pose de huisseries neuves et de fenêtres à double vitrage a été réalisée dans quatre logements.

À l'école, huit pare-soleil ont été fixés pour atténuer les hausses de température dues à l'exposition de grandes baies vitrées.

D'autres projets sont à l'étude ou en cours, notamment concernant le renouvellement des moyens de chauffage qui sont particulièrement énergivores.

Le bâtiment industriel du Moulinet fait l'objet d'une remise en état, en vue d'une reprise.

### Accessibilité pour personnes à mobilité réduite

Devant la salle polyvalente, une place de stationnement est d'ores et déjà réservée aux personnes à mobilité réduite.

D'autre part, des rampes mobiles ont été achetées et des sonnettes ont été posées pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à l'épicerie Panier Sympa et au Mirabis.

### Église abbatiale

L'accès au clocher a été sécurisé, par l'entreprise Emanuel Mauret.

Une expertise a été diligentée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en vue du classement d'une des deux cloches Ancien Régime.

Une centaine de chaises a été traitée contre les vrillettes, de façon curative et préventive.

### Eau

Les études et démarches concernant la cession de la source se poursuivent.



## Achat immobilier

Suite à délibération du Conseil municipal, la Mairie a acheté une maison située 21, place du 8-Mai-1945, pour la somme de 10 000 €. Les démarches administratives sont encore en cours.



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à  
Lucas Charles Tadeusz Auclair, le 21 novembre 2021

### MARIAGES

Nos félicitations à  
Sylvain Chassey et Pauline Harbon, unis le 11 septembre 2021

### DÉCÈS

Nos sincères condoléances aux familles de :

Claudette Bessemoulin (le 6 mars 2021)

Danielle Lepradon (le 21 mai 2021)

Lucien Marius (le 25 juin 2021)

Roland Roger (le 13 juillet 2021)

Pham Van Mau (le 6 août 2021)

Franck Memain (le 2 septembre 2021)

Jean Leduc (le 2 septembre 2021)

Michèle Boitard, née Reisser (le 10 septembre 2021)

Pierrette Labecki, née Gabillat (le 21 septembre 2021)

Henry Christin (le 7 octobre 2021)

Maurice Watteaux (le 8 octobre 2021)

Yves Balland (le 16 octobre 2021)

Michèle Begassat (le 19 octobre 2021)

Patrick Delanaud (le 6 novembre 2021)

Ida Lerede, née Bonfardin (le 26 novembre 2021)

## KANGOURÈVE REVIENT

Suite à des demandes individuelles de familles à la recherche d'une assistante maternelle, la Mairie de Chezal-Benoît a entamé une réflexion sur les modes d'accueil des jeunes enfants.

Afin de connaître les besoins, les pratiques et les attentes des parents de jeunes enfants de Chezal-Benoît, un questionnaire leur a été distribué en avril 2021, ainsi qu'au personnel du centre hospitalier George-Sand. 25 personnes y ont répondu. Nous les en remercions.

Au regard des réponses, une grande majorité de parents a exprimé des besoins de garde réguliers.

Pour poursuivre nos investigations, nous avons rencontré des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Protection Maternelle Infantile (PMI). De ces réunions, nous retenons trois types de projets :

- ◆ **Une micro-crèche:** Certes, ce genre de structure répondrait aux besoins de nombreux parents, mais notre commune n'a pas les moyens de financer seule une crèche et elle ne peut pas compter, dans ce domaine, sur une aide de la CCPI. Par contre, la création d'une crèche parentale serait envisageable. Si des personnes sont intéressées pour monter ce projet, qu'elles n'hésitent pas à contacter la Mairie, qui leur apportera un soutien logistique.

Assistante Maternelle Agréée



à Chezal-Benoît

Je dispose actuellement :

- 1 place pour un enfant ayant acquis la marche
- 1 place pour un enfant sans restriction

N'hésitez pas à me contacter pour avoir plus de renseignements et que l'on puisse se rencontrer !!

Mélanie Chasseigne  
4 rue du vineloge  
18160 Chezal-Benoît  
06.67.87.37.51  
melanie\_chasseigne@hotmail.fr

- ◆ **Une MAM (maison assistante maternelle):** Il est possible de créer une MAM à la demande d'assistantes maternelles qui souhaiteraient se regrouper dans un même bâtiment. Si des personnes sont intéressées par le métier d'assistante maternelle dans ce cadre ou à domicile, qu'elles prennent contact avec la Mairie.

- ◆ **Une halte-garderie itinérante:** Par le passé, Kangourève a déjà accueilli des tout-petits à Chezal-Benoît. Nous avons repris contact avec cette association pour qu'elle intervienne de nouveau dans notre commune, à raison d'une journée par semaine, pour des enfants âgés de trois mois à six ans. L'accueil commencera dès février 2022, tous les mardis à la salle des fêtes.

KANGOURÈVE ET KANGOURÈVE

Haltes Garderies itinérantes pour les enfants 0 - 6 ans



UN JOUR UN LIEU

Renseignements  
06 77 58 24 41  
kangous@arpeenberry.org

Par ailleurs, certaines solutions existent déjà, qui pourraient convenir à des parents.

Ainsi, une assistante maternelle, Mélanie Chasseigne, est installée sur notre commune. Elle travaille à son domicile et peut encore accueillir un enfant.

D'autre part, « Family Sphere », une entreprise agréée et basée à Issoudun, propose des gardes d'enfants au domicile des parents. Elle emploie du personnel pour ce type de garde, qui pourrait satisfaire des besoins ponctuels.

Rappelons que, pour les enfants scolarisés à Chezal-Benoît, la garderie scolaire est ouverte tous les jours d'école de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h 10 à 17 h 30.

Les mercredis, les parents peuvent se tourner vers des centres de loisirs à proximité, notamment à Lignéres et à Issoudun. Les centres de loisirs d'Issoudun et de Venesmes accueillent les enfants pendant les vacances scolaires.

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie de Chezal-Benoît.

La commission « Petite Enfance »

Garde d'enfants et soutien scolaire à domicile



Family Sphere

Ensemble, au service de vos enfants

# PAGES OUVERTES DE L'ÉCOLE



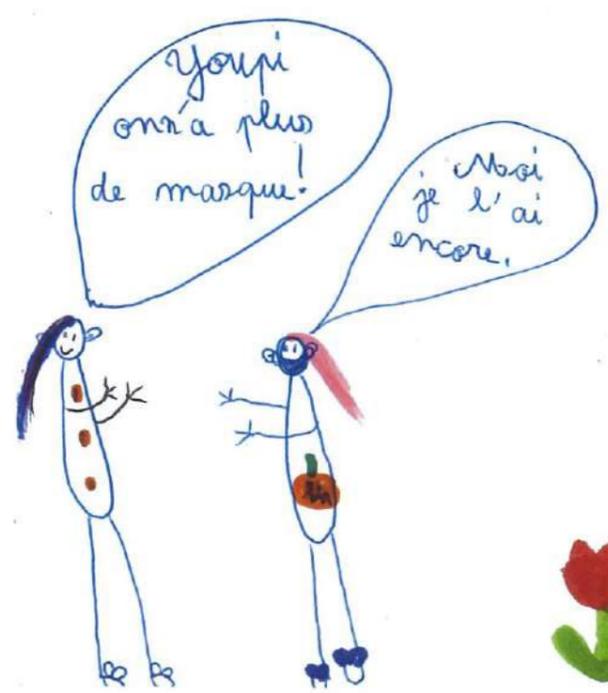
## Des nouvelles de la classe des CE1-CE2...

Les vacances de Toussaint arrivent bientôt ! Les enfants parlent plutôt des vacances d'Halloween. Aussi, nous avons fabriqué en classe des petites sorcières que les élèves rapporteront à la maison. Nous avons aussi un peu décoré notre classe.

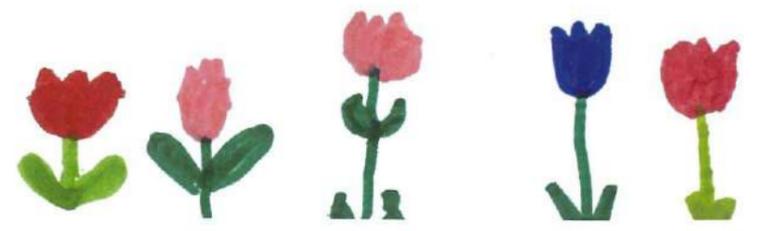
Jeudi 14 octobre, les CE1-CE2 ont planté des bulbes de tulipes dans le bac que la Municipalité a mis à leur disposition. Certains attendent maintenant avec impatience le Printemps pour voir le résultat de leur travail pendant que d'autres jouent avec les « grands » jeux pendant la récréation (dames, petits chevaux, puissance 4, morpions, ...).

Depuis le lundi 18 octobre, les élèves n'ont plus besoin de porter le masque dans les classes, même si certains ont décidé de le garder. Les adultes, eux, conservent le masque.

Mardi 9 novembre, les écoliers de CE se rendront à la Mairie de Chezal pour visiter l'exposition sur l'hôpital. Ils seront accueillis par Monsieur Bourdreux. Ce sera également l'occasion, pour les élèves, de visiter la salle du Conseil.



les - outils pour les plantations



## Les fables de Jean de La Fontaine

Le jeudi 30 septembre, nous avons récité *Le Lièvre et la Tortue*, *La Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le Bœuf*, *Le Corbeau et le Renard* et *la Cigale et la Fourmi*. Ce sont les fables de La Fontaine.

Au début nous avons révisé avec la feuille puis au fil du temps nous avons progressé et nous l'avons enlevée. Nous avons récité ces fables aux CE. Nous avons commencé par les fables originales et ensuite nous avons récité les versions détournées. Il y avait deux enfants qui racontaient la vie de La Fontaine.

On a fait ceci car c'était l'anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine : il est né il y a 400 ans, en 1621. Il a écrit beaucoup de fables. Ce sont des poèmes qui ont pour personnages le plus souvent des animaux et avec une morale à la fin. On a révisé pendant plusieurs semaines.

Nous avons bien aimé préparer ce spectacle car il y avait des fables qui étaient rigolotes. Les CE nous ont applaudis et nous avons eu un retour positif de leur part. Si Jean de La Fontaine avait été là il aurait sûrement été fier de nous !!!

La classe des CM de Chezal-Benoit

## ARTISANS, SERVICES ET MARCHÉ

### Nos Commerces

Boulangerie - Pâtisserie Joseph	10, Grande Rue	02 48 61 12 96
Pharmacie Vandervliet	11, Grande Rue	02 48 61 13 19
Effet Miroir (salon de coiffure)	16, Grande Rue	02 48 61 12 93
Le Panier Sympa (épicerie)	2, Grande Rue	02 48 56 45 10
Le Mirabis (bar - restaurant)	1, place du 8 Mai 1945	09 72 93 23 97

### Nos Artisans

Guy Surel	Travaux publics	Domaine des Grandes Cosses	02 48 61 12 95
Fabrice Briquet	Peinture en bâtiment	3, rue de la Fosse à Caillon	02 48 61 13 88
Vincent Mitriot	Garage automobile Renault	Le Moulinet	02 48 61 13 27
Christian Clément	Jardinage, bricolage	9, rue du Petit-Pré	02 48 61 15 62
Michaël Picot	Carrosserie	6, rue de Vireloge	06 81 83 15 16
Benoît Garot	Travaux de la vigne	36, rue de l'Érable	06 89 08 76 58
Arnaud Bidet	Débarras maison	4, rue de la Fosse à Caillon	06 05 34 76 36
Sébastien Aubry	Métallurgie - Mobilier SMR	21, rue du Vivier	06 32 47 45 94

### Services

Maryse Clasquin	Médecin généraliste	2, rue de l'Église	09 77 96 30 27
Caroline Courandon	Infirmière		06 88 26 91 50
La Poste	Banque, courrier	2, rue des Chintres	3631 / 3639

### Loisirs

Écuries Cordalia	Centre équestre	Chemin des Reliques	06 34 32 40 26
------------------	-----------------	---------------------	----------------

### MARCHÉ SUR LA PLACE DU 8 MAI 1945

Pizza : Jean-Lou Ronk (de Châteauneuf)	mardi soir	06 24 39 15 13
Bibliothèque : Cécile Machado (de Bourges)	mercredi matin	
Boucherie : Fabrice Carrouée (de Lignières)	jeudi matin	

### Associations

Comité des Fêtes : Vincent Nicolazo		06 32 41 24 17
OCCE : Sabrina Poubeau		02 48 61 12 57
Amicale des Sapeurs Pompiers : Julien Cendrier - Centre de Secours		06 78 02 35 15
Association des Agriculteurs et des Vignerons : Dominique Chasseigne		02 48 69 91 04
CATM - Section Chezal : René Chagnon		06 83 43 43 60
Cercle de Gym Volontaire : Laurence Moreau	02 48 61 11 02 -	06 99 58 01 88
Chorale : Laurence Roux		02 48 69 90 45
Moulin de Nouan - Environnement : Jacques Guyard		02 54 03 18 72
Team Cordailla : Cynthia Carcy		06 08 53 07 04
Association du Patrimoine Casalais : Marcel Djian		06 08 03 15 67
ou Sylvain Bourdreux		06 79 32 23 75
Les P'tites Mains Casalaises : Natache Moreau		06 48 66 95 95

## NOS COMMERCES

### Bienvenue au Mirabis !

Le Mirabis by le Mirabelle a ouvert comme prévu le 15 octobre 2021.

Dans une décoration entièrement refaite et épurée, Cyril, Sabrina, Gwen et Rémi nous accueillent dans une ambiance tamisée à la touche rock & biker.

Brigitte et Cyril Zuccky sont patrons de deux bars-brasseries, ainsi que deux *food trucks* (camions-restaurants). Leur équipe s'est considérablement agrandie, puisqu'elle compte, à ce jour, une dizaine d'employés. Tous polyvalents, ils travaillent aussi bien en cuisine qu'au service, et toujours dans une ambiance bon enfant et solidaire.

Cyril Zuccky remercie la Mairie et les agents municipaux, qui ont su résoudre des problèmes en tout genre. « Sans l'aide de la commune, assure-t-il, on n'aurait pas pu ouvrir aussi tôt. »

Le Mirabis vous propose des burgers, le menu du jour ou une pièce de bœuf, selon votre envie du moment. Il est toujours préférable de réserver.

Sur place ou à emporter, vous ne resterez jamais sur votre faim !

Ouvert du mardi au vendredi : de 6 h 30 à 14 h et de 17 h à 22 h.

Le samedi : de 7 h 30 à 14 h et de 17 h à 22 h.

Le dimanche : de 7 h 30 à 14 h.



## PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

### Amicale des Sapeurs Pompiers

L'amicale est présidée par l'adjudant Julien Cendrier. Le rôle de celle-ci est de favoriser les liens entre tous les sapeurs-pompiers, d'entretenir le casernement et de trouver les ressources financières pour régler les cotisations et les assurances de chaque sapeur-pompier. À noter que les recettes principales sont les calendriers et les subventions communales. Cette année a été marquée par le retour de la vie associative. Une tombola au profit des orphelins de sapeurs-pompiers a valu à la caserne casalaise d'être mise à l'honneur au niveau départemental puisque 1 910 euros ont été remis à l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs Pompiers, ce qui fait de la caserne casalaise une des plus généreuses du département. Elle a aussi récolté 500 euros pour le Téléthon. Fin juin, le tout premier marché de producteurs locaux a rencontré un vif succès, avec 25 producteurs locaux présents à la caserne.

Un succès interrompu en fin de soirée à cause de l'orage. Fin septembre, ce sont 282 randonneurs qui ont arpenté les chemins et la forêt au cours d'une randonnée devenue incontournable. L'ensemble des sapeurs-pompiers de Chezal-Benoît se prépare activement pour le congrès départemental des pompiers du Cher, qui aura lieu sur la commune le samedi 2 juillet 2022. Une première pour les pompiers de Chezal-Benoît. Riche et diversifié, le programme de ce congrès, qui réunira environ 1 000 personnes, sera dévoilé fin avril.



## PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

### Team Cordailla

L'association Team Cordailla a pour but premier de faire découvrir les activités équestres.

Pour cela, elle organise des journées à thème afin de permettre à ses adhérents d'essayer différentes disciplines équestres.

Un séjour d'une semaine à la plage a été proposé cette année : la joie des petits et des grands était telle qu'ils avaient « des paillettes dans les yeux ».

La Fête du Cheval organisée en septembre de chaque année permet de faire découvrir le monde du cheval, à un public extérieur. Du travail à pied, en passant par le dressage, la voltige, le saut d'obstacles, l'attelage et même l'équitation western, la Team Cordailla essaie de mettre en avant tout ce que le cheval est capable d'offrir.

Cette année, la Team Cordailla a organisé également son tout premier concours de saut d'obstacles au Pôle du Cheval et de l'Âne, le dimanche 31 octobre 2021, sur le thème de Halloween.

À noter également le marché de Noël, organisé pour la deuxième fois au sein des Écuries Cordailla, le dimanche 12 décembre, en présence du Père et de la Mère Noël. Ce même jour, des cavaliers de tous les âges ont défilé à cheval dans les rues de Chezal-Benoît pour le plus grand plaisir des habitants de la commune.

Convivialité, partage et passion définissent notre association.

N'hésitez pas à nous rendre visite aux écuries, pour en savoir plus.



Inauguration carrière le 18 Septembre 2021

### La main et l'esprit

L'association « Les p'tites mains casalaises » a succédé à « l'assos faitou », dont une partie du local a été mise à disposition gratuitement par la propriétaire du 4, Grande Rue.

Les volets rouverts autorisent un regain de vitalité pour le centre-bourg. De jolies choses, réalisées avec passion, patience et savoir-faire, vous y attendent.

Le nouveau bureau de l'association se compose de Natacha Moreau, présidente ; Sophie-Émilie Wilson, vice-présidente ; Marie-Laure Bourdreux, secrétaire ; Monique Soubras, trésorière.

Vous pouvez aider cette association en y adhérant pour 15 euros à l'année, ou en achetant ce qui vous est présenté en boutique. 10 % du prix de vente de chaque article sont reversés à l'association.

C'est un lieu de rencontre où vous pouvez échanger sur vos pratiques, vos passe-temps, vos créations.

Dans l'avenir, des ateliers, pour les grands et les petits, seront proposés : composition florale, peinture, tricot, etc.

Il n'y a pas d'horaires d'ouverture, cela invite à la spontanéité. Occasionnellement, comme lors du mois de novembre, Les p'tites mains casalaises ont pris le relais pour assurer un service : dépôt de pain et journal quotidien.

Vous cherchez des idées de cadeaux pour Noël ? Venez faire un tour à l'atelier, vous y trouverez forcément quelque chose.



## PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

### La chorale « Coup de cœur casalais »

La chorale de Chezal-Benoît est composée de trois pupitres : *soprane* et *alti*, pour les femmes ; basse et ténor, pour les hommes.

Le répertoire des chants est très éclectique : variété française, chants folkloriques et religieux, gospel, chants issus de films, etc. Notre cheffe de chœur, Catherine Basile, propose des chants ainsi que les choristes. Elle effectue par la suite des arrangements afin de constituer un ensemble harmonieux pour l'ensemble des choristes. Catherine nous accompagne au piano, c'est une grande concertiste piano et créatrice.

Toutes les séances débutent par des exercices respiratoires, une mise en voix avec des gammes, des accords. En effet, on ne se met pas à chanter dès le début de la séance, il faut s'échauffer pour ne pas abîmer nos cordes vocales.

C'est pourquoi tout le monde peut chanter, même s'il n'a pas l'impression d'en être capable. La voix se travaille et s'améliore. Pas besoin, non plus, d'avoir des connaissances en solfège.

Chanter dans une chorale nécessite un travail en commun, une écoute des autres et du chef de chœur, mais on ressent un tel bien-être que tous nos efforts sont récompensés.

Notre chorale se produit lors de rencontres chorales, concerts, prestations auprès de maisons de retraite, animations diverses.

**Venez nous rejoindre ! Vous serez accueillis à bras ouverts et vous n'aurez qu'une envie : revenir la semaine suivante. Pour les débutants, les deux premières séances sont gratuites.**

**Pour tout renseignement, s'adresser à Laurette Roux au 06 10 25 41 71 ou à Fabienne Martinat au 06 40 79 50 16.**



Concert avec la chorale de Chezal-Benoît en l'église de Chezal-Benoît le 30 Juin 2019

### Le repas des Aînés

Le CCAS et le comité des fêtes de Chezal-Benoît ont organisé le repas des Aînés, le 21 novembre 2021. Les Casalais de 72 ans et plus avaient le choix entre un bon d'achat, à utiliser chez les commerçants de la commune, ou une invitation à ce déjeuner, préparé par le Mirabis.

Le maire de Chezal-Benoît, Roger Lebrero, était présent au repas. Certains conseillers municipaux et des bénévoles du comité des fêtes ont participé à l'organisation et au service. Après des mois d'isolement, c'était une grande joie, pour tous, de se retrouver pour ce repas traditionnel.



### La Canne casalaise

Cette année, l'association la canne casalaise a relâché 400 kilos de gardons et 100 kilos de tanches dans l'étang du Moulinet juste avant la fermeture de la pêche le 30 novembre 2021.



## PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

### Association du patrimoine casalais

Après une randonnée patrimoniale des retrouvailles, fin juin, sur les chemins communaux de La Croisette, le moulin de Nouan et l'ancienne église de Dampierre, des visites estivales commentées furent proposées chaque jeudi sur le site de l'ancienne abbaye Saint-Pierre, animées par Raymonde Mauguin et Sylvain Bourdreux.

Inaugurée en 1911, la colonie agricole devenue hôpital psychiatrique est indissociable de la vie et de l'économie de notre commune. L'établissement occupe géographiquement presque la moitié de la zone urbanisée. Nombre de Casalais et d'habitants des villes alentour y ont été employés, parfois sur plusieurs générations, ou connaissent quelqu'un qui y a travaillé, quelqu'un qui y est ou y fut soigné. L'Association du patrimoine casalais a donc proposé, tout au long du mois de septembre et bien au-delà, une exposition intitulée « Pages d'histoire de l'hôpital psychiatrique de Chezal-Benoît » retraçant quelques événements marquants.

Les nombreuses visites ont été l'occasion de découvrir ou redécouvrir ce riche passé. Au-delà de la fréquentation, la satisfaction est venue des visites de toutes les unités de soins de cet hôpital, et des deux classes de notre village, celle de Sabrina Poubeau et celle d'Emma Elbé, avant que cette exposition se transporte à l'EHPAD « Échos d'antan ».



Les élèves furent attentifs  
et les questions nombreuses...  
Ci-dessus, la classe de Sabrina Poubeau

### Les élèves de la classe de CM racontent leur visite

« Le 8 novembre, nous avons fait une sortie scolaire à la mairie de Chezal-Benoît. Nous étions accompagnés de Sylvain Bourdreux, président de l'Association du patrimoine casalais. Nous sommes montés à l'étage de la mairie pour visiter la salle du conseil municipal et voir sur un plan en vue aérienne jusqu'où l'hôpital s'étend. Ensuite, nous sommes redescendus pour visiter l'exposition sur l'hôpital psychiatrique de Chezal-Benoît. Nous avons d'abord vu d'anciennes photographies de l'hôpital, et Sylvain Bourdreux a expliqué comment les soignants étaient habillés et la vie à l'hôpital à cette époque. Nous avons vu les diplômes que les patients ont obtenus en faisant de l'agriculture et de l'élevage. Nous avons regardé ce que les patients fabriquaient : des chevaux en cuir, des paniers en osier, etc. L'hôpital a organisé des kermesses pour récolter de l'argent afin que les patients puissent voyager et assister à des spectacles. Nous avons vu les photographies de ces kermesses, mais aussi les médailles que les soignants gagnaient grâce à leurs années de travail. Nous avons découvert que la toiture des pavillons 2 et 3 de l'hôpital a brûlé et que le château d'eau a été dynamité parce qu'il commençait à s'abîmer. Ces deux événements ont marqué les Casalais. Nous avons bien aimé l'exposition car l'histoire de l'hôpital est très intéressante. Lorsque nous avons posé des questions, les réponses étaient toujours claires. Nous avons appris beaucoup de choses ! »

### Comité des fêtes—Téléthon

Le 4 décembre 2021, le comité des fêtes de Chezal-Benoît a organisé une vente de boudin et de tripes. Ainsi, la somme de 1 000 € a été récoltée au profit du Téléthon.

Merci à tous et à toutes de la part du comité des fêtes !

## L'insertion socio-professionnelle pour les jeunes

En cours de scolarité, les jeunes peuvent se faire conseiller sur leur orientation par les CIO dont ils dépendent. Il est d'ailleurs possible de rencontrer les conseiller(ère)s d'orientation psychologues, sur rendez-vous, au sein même de leur établissement, collège ou lycée.

Une fois la scolarité achevée ou interrompue (par démission ou exclusion), il est possible d'être accompagné dans ses démarches par une Mission Locale. Pour les jeunes résidant à Chezal-Benoît, c'est la Mission Locale Cher Sud qu'il faut contacter.

### En quoi consiste un accompagnement Mission Locale ?

Le premier rendez-vous est consacré à l'inscription et à la prise de renseignements afin de pouvoir répondre à vos besoins : emploi, définition d'un projet professionnel, recherche de formation, conseils sur les aides au logement, mobilité, citoyenneté, santé... Des documents sont nécessaires pour vous inscrire : carte d'identité, carte vitale et, si possible, un CV à jour.

Selon votre situation et les éléments que vous aurez présentés lors de votre premier entretien, il peut vous être proposé un contrat d'accompagnement, le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), puis, éventuellement, la Garantie Jeunes (GJ).

- ⇒ Les Missions Locales peuvent conventionner des stages en entreprise, afin de vous permettre de découvrir un métier, confirmer un projet de formation ou d'initier un recrutement.
- ⇒ Le PACEA peut durer jusqu'à deux ans et être renouvelé au besoin, sous certaines conditions. Ce contrat peut vous permettre de percevoir une allocation ponctuelle pour financer vos démarches de stage, ou pour payer quelques heures de conduite, ou encore pour acheter du matériel professionnel nécessaire à une prise de poste (des chaussures de sécurité, par exemple).
- ⇒ Durant l'accompagnement PACEA, la Garantie Jeunes peut vous être proposée. Il s'agit d'un dispositif d'une durée d'un an qui débute par un regroupement en collectif d'un mois, durant lequel des ateliers sont organisés pour revoir les fondamentaux de la recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche), rencontrer les partenaires de la Mission Locale (CAF, Service logement jeunes, CPAM, employeurs, diverses associations...). Sur les 11 mois restants, les jeunes en GJ doivent rencontrer leur conseiller une fois par semaine, pour faire le point sur leurs démarches, tant qu'ils ne sont pas en emploi, en formation ou en stage. Chaque mois du suivi, ils sont également tenus de faire une déclaration d'activité attestant de leurs démarches (un peu comme une actualisation à Pôle emploi), de fournir un justificatif de salaire avec leur contrat de travail. Si toutes ces formalités sont respectées, une allocation mensuelle de 497,50 euros leur est versée pendant cette année d'accompagnement. Ce versement devient dégressif à partir d'un revenu de 300 euros, pour disparaître dès lors que le salaire équivaut à un Smic à temps plein.
- ⇒ Il est également fréquent que des jeunes soient envoyés auprès des Missions Locales pour effectuer leur suivi pour Pôle emploi, le plan personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE). Cela leur évite notamment de faire les trajets jusqu'à Saint-Amand-Montrond, mais surtout cela leur permet d'être pris en charge par des professionnels de l'accompagnement des jeunes.

Les Missions Locales sont également impliquées dans la mise en place des contrats aidés proposés par le plan « 1 jeune, 1 solution ». Pour le secteur non marchand (collectivités territoriales, associations), ce sont les contrats PEC CUI ; pour le secteur marchand, les contrats PEC CIE. Selon le cas de figure dans lequel vous vous trouvez, une partie du salaire brut est remboursée par l'État aux employeurs. En contrepartie, les jeunes recrutés doivent bénéficier d'actions de formation financées par l'entreprise, afin de leur permettre de monter en compétences.

**Quelle Mission Locale contacter ?** La Mission Locale dont vous dépendez correspond à votre lieu d'habitation. Voici les coordonnées de la Mission Locale du secteur.



**02 48 82 10 35**

Siège : 2, rue Racine - 1<sup>er</sup> étage - 18200 Saint-Amand-Montrond

Antenne Châteaumeillant : 1, place Saint-Blaise

Antenne La Guerche-sur-l'Aubois : Parc Maurice-Fuselier

[contact@mlchersud.fr](mailto:contact@mlchersud.fr)

<http://www.facebook.com/mlchersud.fr>

**Horaires** : du lundi au jeudi : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

# LES ENJEUX DU RECENSEMENT 2022



Claudette LOUIS

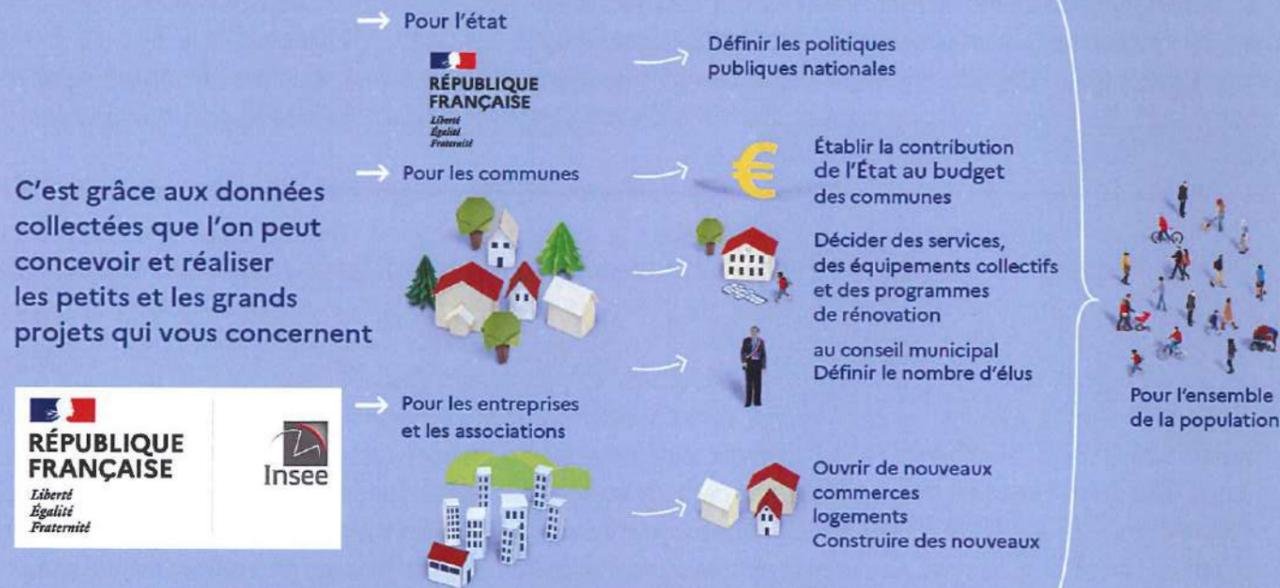


Recensement de la population 2022



Nadine FAUCARD

## À quoi sert le recensement ?

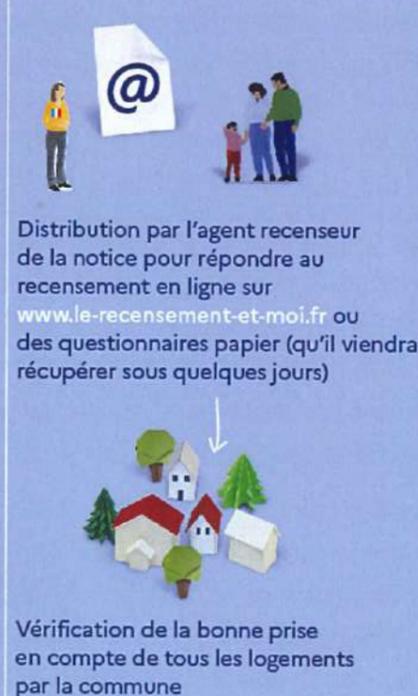


## Les grandes étapes du recensement

### Avant la collecte



### Pendant la collecte



### Après la collecte



# UNE ANNÉE ÉLECTORALE

Avec l'élection présidentielle puis les législatives, 2022 sera une année électorale.

L'élection présidentielle se déroulera le 10 avril, pour le 1<sup>er</sup> tour, et le 24 avril, pour le second. Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin. Que le bulletin soit déposé dans l'urne ou que le vote soit électronique, les votes sont à bulletin secret.

En France, le vote est un droit constitutionnel qui ne peut être suspendu qu'individuellement en cas de condamnation pénale et pour une durée limitée.

Tout citoyen français a le droit de vote sans distinction de sexe, d'origine, de religion ou de pensée politique. Le droit de vote s'applique également en prison. Concernant les élections municipales et européennes, les ressortissants de l'Union européenne sont autorisés à voter.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire en vertu de l'article L9 du code électoral, mais aucune sanction n'est prévue. L'inscription est automatique si l'on est en âge de voter (18 ans en France). Elle n'est obligatoire aux élections sénatoriales que pour les grands électeurs, sous peine d'amende en cas de raison non légitime.

Toutefois, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales dans la commune où l'on désire voter, par exemple en cas de déménagement. L'inscription se fait auprès de la mairie de la commune de résidence. Mais rien n'oblige d'y voter ; on peut exercer son droit dans sa commune d'origine soit en se déplaçant soit grâce au vote par procuration (qui nécessite à un mandataire de se déplacer pour lui).

### À quoi sert le vote ?

Le vote permet d'exprimer une volonté individuelle pour un but collectif. Ainsi, il acquiert une légitimité par l'obtention de la majorité. Pour résumer, le vote est une délégation de pouvoir que le citoyen transmet à l'élu. Et, selon le type d'élection, les pouvoirs et prérogatives sont différents.

### L'élection présidentielle

Depuis 2000 (loi constitutionnelle n° 2000-964 du 2 octobre 2000), l'élection présidentielle se déroule tous les cinq ans. Élu au suffrage universel direct, le Président de la République devient ainsi le représentant direct de la Nation, ainsi que le chef des armées. Le Président veille au respect de la Constitution. Par son arbitrage, il assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et est garant de la continuité de l'État. Il nomme le Premier Ministre, qui gouverne. Il peut dissoudre l'Assemblée Nationale, saisir le Conseil Constitutionnel sur la conformité à la Constitution d'un traité ou d'une loi. Il signe les ordonnances et les décrets.

Deux domaines lui sont « réservés » : la diplomatie et la défense. Concernant les pouvoirs exceptionnels, l'article 16 lui permet temporairement d'exercer les pleins pouvoirs en cas de « menace grave et immédiate » sur « les institutions de la République, l'indépendance de la Nation ou l'intégrité de son territoire ». Il faut aussi que le « fonctionnement régulier des pouvoirs publics soit ininterrompu ». Mais il reste sous la surveillance de la Haute Cour, qui peut le destituer s'il outrepassé ses droits ou manque à ses devoirs (révision constitutionnelle du 23 février 2007).

### Les élections législatives

Les élections législatives servent à élire les députés. Il y a 577 députés qui siègent à l'Assemblée nationale, laquelle, avec le Sénat, forment le Parlement. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Les députés sont élus dans des circonscriptions, dont le nombre varie selon les départements et le nombre d'habitants. Bien qu'étant élu d'un secteur géographique bien défini, il est un représentant de la Nation.

Le député participe au travail législatif et au travail de contrôle du gouvernement. Il peut déposer des propositions de loi, des amendements sur des textes présentés, saisir le Conseil Constitutionnel sur la conformité d'un texte, interroger le gouvernement à l'Assemblée ou dans une commission, signer une motion de censure soumise au vote des députés mettant en cause la responsabilité du gouvernement. Il peut aussi être élu membre de la Cour de justice de la République afin de juger les membres anciens ou actuels d'un gouvernement.

## L'AVENIR DE NOS DÉCHETS

### Évolution du coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers

En 2000, la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) prend la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers sur son territoire. Elle travaille avec la société COVED, pour le stockage, le compactage et le transport des déchets ultimes, et avec le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), pour le tri sélectif et la valorisation des déchets des sacs jaunes et bleus.

Jusqu'à maintenant, la CCPI a réussi à équilibrer le budget avec une simple hausse de la redevance équivalant à l'évolution du coût de la vie, mais une augmentation significative ne pourra pas être évitée dans les années à venir.

Les raisons de cette évolution sont multiples :

- Fin 2019, le plan régional de gestion des déchets en Centre-Val de Loire exige la réduction des capacités d'enfouissement autorisées.
- La loi de finances 2020 pour l'enfouissement des déchets supprime les avantages fiscaux (gazole non routier) et augmente les redevances de forage (exploitation des carrières).
- L'augmentation des pénalités sur les déchets non conformes enfouis et le renforcement des exigences de traçabilité ont généré des investissements importants (caméras, recrutement d'agents de quais et administratifs...).
- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les centres d'enfouissement est revue à la hausse : en 2020, elle était à 18 euros la tonne ; en 2025, elle sera à 65 euros la tonne.

C'est pourquoi le conseil de communauté a voté, en novembre dernier, une augmentation de 9,5 % de la redevance 2022. Cela correspond à une augmentation de la redevance de 2,1 euros par mois pour un foyer de plus de trois personnes. Et il est fort probable que d'autres augmentations suivront dans les années à venir, afin de garder le budget à l'équilibre.

Pour contenir cette hausse, la CCPI, avec l'aide de ses partenaires, va engager une étude d'optimisation pour le traitement et la collecte des déchets, dans le cadre d'une entente intercommunale portée par le SYTOM (Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères) de Châteauroux.

Mais chacun d'entre nous peut agir, à son niveau, pour limiter des augmentations de coût, en réduisant ses propres déchets. Selon l'ADEME (l'Agence de transition écologique), 75 % des déchets produits par les ménages seraient potentiellement évitables sur la base d'action de prévention.

Passer d'une société du tout jetable (acheter-consommer-jeter) à un modèle économique circulaire et plus vertueux (réduire-réutiliser-recycler) est possible. Pour vous aider à adopter de bonnes habitudes, rendez-vous sur le site [lesbonneshabitudes.gouv.fr](http://lesbonneshabitudes.gouv.fr).

Type déchets collectés	2020 (kg/hab)	2019 (kg/hab)
Ultimes (ratio national :261)*	194	196
Emballages (24,36% de refus)	23.81	22.44
Journaux magazines	17	18.5
Verre (87 colonnes) – moyenne nationale : 29	37.54	35.10
<b>TOTAL</b>	<b>272.35</b>	<b>272.04</b>
Déchets collectés dans les 2 déchetteries		
	2020 (kg/hab)	2019(kg/hab)
Gravats	67.56	71.48
Tout venant	75.10	75.21
Déchets verts	100.63	108.49
Cartons	9.7	6.03
Métaux	12.59	12.04
Déchets Ménagers Spéciaux( peinture solvants, piles...)	1.82	1.57
DEEE	9.5	9.54
Textile (TLC)	4.6	5.17
Bols/palettes	9.88	9.63
DEA (ameublement)	17.9	16.7
<b>TOTAL</b>	<b>309.28</b>	<b>315.86</b>

\*Mise en place depuis 2014 de plus de 1500 composteurs sur la CCPI et des colonnes pour la récupération des textiles

Malgré la surveillance du dépôt de Dampierre, des déchets non conformes ont été relevés par des agents de la déchetterie d'Issoudun.



Dans la benne du tout-venant ont été trouvés des cartons en grande quantité ainsi que de la ferraille.

Nous avons été contraints de retirer les poubelles publiques de l'étang du Moulinet. Les déchets n'étant pas triés, les sacs étaient refusés à la collecte. Les pêcheurs et autres utilisateurs devront dorénavant remporter leurs déchets.

Cette évolution va dans le sens d'un meilleur tri et l'étang ne s'en trouvera que plus agréable, sans les poubelles remplies de détritrus.

**Changement des horaires du dépôt de Dampierre à partir du 3 janvier 2022**

**Lundi : de 9 h 45 à 11 h 45**

**Mercredi : de 9 h 45 à 11 h 45**

**Samedi : de 9 h 45 à 11 h 45**

## Charles-Louis Cadet de Gassicourt



Charles-Louis Cadet de Gassicourt  
(1769-1821)

Parmi les illustres personnages qui sont nés, ont vécu ou sont décédés à Chezal-Benoît, il s'agit bien d'une nouveauté que Charles-Louis Cadet de Gassicourt en soit. Elle est occasionnée par la découverte récente d'une correspondance de neuf de ses lettres adressées à Pierre-Guillaume Toupelin, maître de forges, négociateur et bourgeois, propriétaire à Chezal-Benoît.

L'année où l'on célèbre le bicentenaire de la mort de Napoléon 1<sup>er</sup>, découvrir que Louis XV, tour à tour avocat, homme de lettres et chimiste de notoriété, est venu se cacher à Chezal-Benoît en 1795, pour échapper à la guillotine, est incroyable !

### Qui était Charles-Louis Cadet de Gassicourt ?

Charles-Louis Cadet de Gassicourt est né à Paris, le 23 janvier 1769. Son père officiel, Louis-Claude Cadet de Gassicourt (1731-1799), du fait d'une intelligence vive et de relations, devint apothicaire major gagnant -maîtrise de l'hôtel royal des Invalides, puis un pharmacien à son propre compte de la rue Saint-Honoré. Il obtint une grande renommée, du fait de ses travaux de chimiste et, entre autres, de recherches avec Lavoisier et Macquer en 1772. Il compta, parmi ses fidèles amis, Parmentier. Il fut même désigné par Louis XVI pensionnaire de la classe de chimie de l'Académie royale des sciences. Il abandonna ensuite progressivement la pharmacie et se consacra à la médecine des pauvres. La mère de Charles-Louis, Marie-Thérèse Boisselet, fut remarquée et attachée aux travaux de broderie de la dauphine à Versailles. C'est ici que se rencontrèrent les parents de Charles-Louis, où Louis-Claude apportait ses soins à la famille royale. Les deux amoureux se fréquentèrent sans se marier. Mais le roi Louis XV, alors âgé de 58 ans, jeta son dévolu sur la jeune brodeuse de 16 ans. « L'ingénue se trouva grosse », comme on disait alors. Bien qu'encouragé par le monarque, Louis-Claude accepta difficilement le mariage avec Marie-Thérèse Boisselet. Cependant, leur union fut célébrée en janvier 1771, deux ans après la naissance de Charles-Louis. Ce mariage ne fut qu'une formalité administrative, car dès lors ils vécurent séparément et il n'y eut pas d'autre descendance. Charles-Louis emprunta à sa mère le goût pour les lettres et les arts. Mais, comme son père, il accéderait finalement à la profession de pharmacien, dans la deuxième partie de sa vie.

Après de brillantes études, à 18 ans, il fut avocat au Parlement de Paris. Mais lors de la Révolution, avec l'abolition des privilèges, il perdit son emploi. Il mit son éloquence, sa culture et ses idées généreuses au service de la République. Suite à la fuite du roi Louis XVI à Varennes, il devint un farouche adversaire de la monarchie. Il écrivit de nombreux pamphlets. Après avoir soutenu la Terreur, il adopta une position plus modérée. Il fut désigné président de la section parisienne Mont-Blanc, à la tête de laquelle il participa à l'insurrection réprimée du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795). Cette insurrection est qualifiée de royaliste. Il semble que Charles-Louis, quant à lui, se fût engagé pour s'opposer à la nouvelle gouvernance de la Convention, dont le système électif lui apparaissait peu démocratique. À cause de son engagement, il fut condamné à mort par contumace, car il avait fui vers le Berry dès le lendemain de l'insurrection. Son effigie fut décapitée le 27 vendémiaire, en place de Grève. Revenu à Paris et gracié, il s'adonna à son activité littéraire, qui fut multiple et abondante. Il obtint rapidement et brillamment sa maîtrise de pharmacie en 1800. Il fut nommé pharmacien ordinaire de Napoléon 1<sup>er</sup> et engagé dans la campagne d'Autriche de 1809, où il participa à l'embaumement du maréchal Lannes. Il fut promu chevalier de l'Empire, en 1810,

après la victoire de Wagram. Devenu premier pharmacien de Napoléon lors des Cent-Jours, Charles-Louis Cadet, grâce à sa science, sauva l'Empereur de la mort après qu'il eut tenté de s'empoisonner à la suite de son abdication et de la défaite de Waterloo. Après quoi, Charles-Louis Cadet se retira dans sa pharmacie rue Saint-Honoré. En 1818, il fut nommé président de la Société de pharmacie de Paris. Il demeura un fervent défenseur de la santé et d'actions de salubrité publique. Il reçut la Légion d'honneur de Louis XVIII. Cadet de Gassicourt mourut d'un cancer à 52 ans, la même année que Napoléon. Il fut inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

### Pierre-Guillaume Toupelin (?-1820)

Pierre-Guillaume Toupelin fut maître des forges de Charenton-du-Cher, Bigny Vallenay, mais aussi de Forge Neuve (aujourd'hui situé sur la commune de Saint-Baudel). Les neuf lettres trouvées traduisent sans ambiguïté qu'il cacha Charles-Louis Cadet de Gassicourt lors de son exil et que les deux hommes entretenirent ensuite des liens d'amitié et d'affaires. D'où se connaissaient-ils ? Sans doute par l'entremise de relations communes, peut-être franc-maçonniques en lien avec le physiocrate Béthune-Charost ?

Pierre-Guillaume Toupelin eut deux enfants : Adèle (1791-1858) et Alexandre (1795-?). En 1820, Adèle hérita de son père des bâtiments et terres de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Chezal-Benoît. Cette information est extraite de l'acte notarié de prise de possession en 1905 par la préfecture de la Seine. En 1826, Adèle Toupelin épousa Antoine Barberaud, archiviste. Ils eurent pour enfant Charles Barberaud, qui fut le premier archiviste paléographe du département du Cher, en 1856. Ce dernier dut faire face, en 1859, à un grave incendie à l'hôtel de la préfecture, qui détruisit de précieux cartulaires provenant des abbayes du Cher. Parmi eux, y avait-il celui de l'abbaye casalaise, qui ne comporte plus que quatre pages ? Il est dit que Charles Barberaud finit sa vie dans son domaine de Chezal-Benoît.

### Les lettres

Les fameuses lettres de Charles-Louis Cadet de Gassicourt sont bien rédigées et d'une belle écriture. Les huit premières sont datées du 22 nivôse de l'an V (11 janvier 1797) au 16 frimaire de l'an VIII (7 décembre 1799). Elles témoignent de faits historiques notoires. Ainsi, dans la lettre du 26 ventôse de l'an V, il est question de la première campagne d'Italie d'un certain général Bonaparte. Dans une autre, Toupelin, qui a demandé l'autorisation de chasser sur ses terres et les forêts environnantes, car il possédait un équipage de chasse, reçoit le conseil de prétexter que la forêt regorge de bêtes carnassières telles que loups et renards. Dans d'autres lettres, Cadet de Gassicourt, qui joue un rôle dans le versement de lettres de change, apporte ses connaissances de chimiste pour parfaire des productions d'eau-de-vie, de vinaigre et autres produits d'une fabrique située à Chezal-Benoît. On y apprend même que, comptant sur le soutien de son ami et de plusieurs propriétaires du département, Cadet de Gassicourt aurait ambitionné un poste de préfet du Cher du fait qu'il y avait résidé.

Toutes les questions soulevées par la découverte de ces lettres n'ont pas encore obtenues de réponses. Pour Chezal-Benoît, il s'agit cependant du témoignage, une nouvelle fois, que la petite histoire locale peut rencontrer la grande histoire de France.

Sylvain BOURDREUX



Carte postale vers 1900 des ruines de Forge Neuve.

# Recensement de la population 2022



## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

## C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou auprès de votre mairie.